



BILAN DE LA DÉLINQUANCE 2023



14 FÉVRIER 2024

I. Les faits saillants de la délinquance en 2023

A. Les atteintes aux biens (AAB) – Après deux années de hausse, les atteintes aux biens sont en baisse en 2023

-0,2 % de faits enregistrés¹ par rapport à 2022 (10 033 infractions contre 10 061)

79,9 % des faits concernent des vols sans violence

Au niveau national la progression des AAB est de 1,8 %

Les données locales placent le département au 83^e rang national (80^e en 2022)

Des agrégats contrastés :

- après une augmentation en 2022, les **destructions et dégradations** restent stables (1 856 faits pour 1 826 en 2022, soit près de 18,5 % des AAB).

En 2023, le nombre de destructions et dégradations volontaires a augmenté de 3 % au niveau national, dans un contexte d'explosion de ce type d'infractions lors des violences urbaines de fin juin-début juillet 2023 (*Extraits fichiers Interstats*).

Dans le département, les épisodes de contestation sociale qui ont émaillé l'année 2023 (projet de réforme des retraites, revendications des agriculteurs et des pêcheurs) ont également participé à la hausse importante de ce type d'infractions.

- les **cambriolages de logements** : (soit 62,5 % de l'ensemble des cambriolages recensés) se stabilisent (1 289 faits contre 1 281 en 2022) ;
- les **vols avec violence** diminuent de 16,8 % dans l'ensemble du département (153 faits contre 184 en 2022).

→ **Les services de police et de gendarmerie sont mobilisés pour conforter l'inversion de la tendance**

- La DDPN et le GGD 22 poursuivent leur engagement dans le développement des conventions de **participation citoyenne** en proposant aux élus de participer à des réunions de sensibilisations auprès des habitants.

- En ZGN, le **dispositif « flash cambri »** qui peut être rapidement déclenché permet de disposer de plus de 50 gendarmes pour couvrir des points de passage obligé du département. Ce dispositif a pu être déclenché tout au long de l'année 2023 en fonction des événements observés. Dans le même esprit, la gendarmerie poursuit ses campagnes de prévention technique de la malveillance en proposant des consultations sûreté par le réseau des référents et correspondants (80 militaires formés) et en participant aux salons publics et professionnels (foires, salons de l'habitat, forums seniors..). Les actions de prévention sont également largement relayées sur ses réseaux sociaux (Facebook et X) ainsi qu'auprès des principaux partenaires (chambres consulaires, pharmaciens, débitants de tabac..).

1 Il s'agit des faits (crimes et délits) qui ont été commis dans le département et enregistrés soit par les forces de sécurité intérieure des Côtes-d'Armor, soit par les forces de sécurité intérieure d'un autre département.

- La **mobilisation** de tous les **citoyens** comme acteurs de leur propre sécurité invités à composer le « **17** » pour informer de la présence de personnes suspectes aux abords des habitations.

- Gendarmes et policiers promeuvent le dispositif « **Tranquillité vacances** » qui permet aux costarmoricaains de s'enregistrer et de bénéficier en leur absence de passages de patrouilles de police ou de gendarmerie à leur domicile. Il convient de rappeler que la démarche est simplifiée pour accéder à ce service via le service en ligne suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241> ou via l'application "MaSécurité" : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/operation-tranquillite-vacances>. En renseignant le code postal de la commune où se situe le logement, ainsi que les dates correspondantes à la période d'absence, la demande est automatiquement adressée au service de police ou de gendarmerie compétent. Ce dispositif, valable toute l'année (avec un accent particulier lors des vacances scolaires).

→ Quelques affaires marquantes

En ZGN, début août 2023, plusieurs individus s'introduisent de nuit dans un Ehpad à Le Quillio pour y dérober un coffre-fort. Plusieurs faits similaires sont commis dans le grand Ouest. L'enquête menée par la Brigade de Recherches de Saint-Brieuc (investigations en téléphonie) permet d'identifier et de localiser trois auteurs, originaires de Roumanie, interpellés le 28 août 2023. Reconnus coupables de 15 faits, ils sont condamnés chacun à trois ans d'emprisonnement.

En ZPN, dans la nuit du 29 au 30 juin 2023 lors des violences urbaines, un groupe de 40 à 60 émeutiers incendie une salle MJC, plusieurs véhicules ou engins de chantier, dégradent du mobilier urbain et s'en prennent à quelques commerces, tout en harcelant les forces de l'ordre. L'enquête diligentée par le commissariat de Saint-Brieuc a permis d'incriminer formellement quatre individus (dont trois mineurs au moment des faits) ayant participé activement à la commission des faits décrits. A l'issue de leur garde à vue, ils étaient déférés devant les instances judiciaires le 15 décembre 2023 où un individu a été condamné à 105 heures de travaux d'intérêt général. Le 6 février 2024, le jugement rendu pour les trois mineurs fait état de deux condamnations à des peines de prison de 4 et 6 mois avec sursis, de deux stages de citoyenneté, de deux mesures d'éducation provisoire, de deux interdictions communes de deux ans (de paraître au magasin pillé et de se rencontrer).

B. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) – Une hausse qui se poursuit

+7,2 % de faits enregistrés par rapport à 2022 (5 368 infractions contre 5 006)

62,3 % des faits concernent des violences physiques non crapuleuses

Au niveau national la progression des AVIP est de 8,9 %

Les données locales placent le département :

- au 84^e rang concernant les AVIP (77^e en 2022)

- au 73^e rang concernant les violences sexuelles (26^e en 2022)

Deux agrégats présentent une progression :

- les **coups et blessures volontaires** (CBV), qui représentent 73,6 % des violences physiques non crapuleuses, progressent de 3,4 % par rapport à 2022. La tendance haussière est en revanche significative depuis 2019 avec + 55,8 % de faits enregistrés ;
- les **menaces et chantages** qui représentent 21,3 % des AVIP, progressent de 17,3 % (1 147 faits au lieu de 978 en 2022) et de 60,4 % par rapport à l'année 2019.

A l'inverse, les **violences sexuelles** qui représentent près de 13,3 % des AVIP, diminuent de 10,8 % dans le département. Au niveau national, les violences sexuelles progressent de 8,7 %.

A noter qu'en 2023, au niveau national, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées augmente de 8 %. À l'inverse, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées diminue dans huit départements : l'Aube, la Haute-Corse, l'Ain, les Côtes-d'Armor, la Meurthe-et-Moselle, le Gard, le Loiret et la Seine-St-Denis. Ces huit départements contribuent pour 0,6 point à limiter la hausse enregistrée au niveau national (*Extraits fichiers Interstats*).

Focus sur les violences intrafamiliales (VIF)

La progression observée depuis 2020 se confirme en 2023 avec + 8 % de victimes de VIF. Cette tendance traduit une parole qui se libère davantage, une meilleure prise en compte des victimes et la judiciarisation quasi systématique des auteurs des violences

76 % des victimes sont des femmes

→ L'accompagnement des victimes

Créée en début d'année 2022, la **Maison de Protection des Familles (GN)** qui complète le dispositif de prévention et d'accompagnement des victimes, propose des missions de contact et de partenariat et anime plusieurs actions au profit des victimes et auteurs de VIF. Au cours de l'année 2023, 2101 victimes ont été recontactées, 24 visites de sûreté ont été réalisées au profit des victimes, 8 sessions de stage de reprise de confiance en soi, ou bien encore 15 participations à des sessions de stages de responsabilisation des auteurs de violences ont été programmées.

La **cellule de lutte contre les atteintes aux personnes (PN)** est, elle aussi, pleinement engagée dans la prise en charge et le traitement des mineurs victimes de violences : 423 enquêtes traitées, 316 auditions dont 19 réalisées au sein de l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger du CH de Saint-Brieuc.

→ Les ISCG (Intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie)

Les cinq ISCG sont intervenues au bénéfice de 1 933 personnes (73 % de femmes) et ont réalisé 2 773 entretiens et/ou visites à domicile.

A noter que 67 % de ces personnes étaient jusqu'alors inconnues des services sociaux. Près de 62 % des dossiers concernent des situations de violences conjugales, de conflits intrafamiliaux et de violences sexuelles.

C. Les escroqueries et infractions économiques et financières – Une tendance en forte hausse

+18,3 % de faits enregistrés par rapport à 2022 (3 697 infractions contre 3 124)

Au niveau national la progression des EIEF est de 2,4 %

Les données locales placent le département au 53^e rang national (76^e en 2022)

Deux agrégats expliquent cette progression :

- les **escroqueries et infractions assimilées** qui représentent 94 % des EIEF progressent de 13,3 % (3 521 faits au lieu de 3 108 en 2022) ;
- les **infractions économiques et financières** (hors infractions à la législation sur le travail) progressent fortement de 132,1 % (181 faits au lieu de 78 en 2022).

A noter que les escroqueries et abus de confiance peuvent dorénavant être pris en compte par la plateforme nationale THESEE (*service-public.fr*, rubrique « arnaque sur internet»). Ces infractions sont souvent commises hors du département par des organisations criminelles opérant, via internet, hors de nos frontières.

→ Quelques affaires marquantes

En ZPN, les enquêteurs du commissariat ont interpellé le 15 novembre 2023 un escroc briochin et son complice à la suite de plusieurs plaintes déposées pour des faits commis entre 2021 et 2023 dans les Côtes d'Armor, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, la Loire Atlantique et la Vendée (pratiques commerciales trompeuses, abus de faiblesse ou escroqueries). 65 victimes ont été recensées, pour un préjudice global évalué à 1 447 300 euros. Le mis en cause ciblait principalement des personnes âgées isolées et parfois invalides via un call center situé au Maroc. Les perquisitions réalisées ont permis la saisie d'un appartement, d'un jet-ski, d'une voiture de luxe et de 966 500 euros d'avoirs criminels. L'intéressé a été déféré devant les instances judiciaires et écroué.

II. Focus

A. La sécurité du quotidien

→ Une multiplication des opérations de contact

- 48 053 **patrouilles pédestres** effectuées contre 34 240 en 2022 (soit une augmentation de 40,3 %) ;

- 2 898 opérations de sécurisation menées dans les **transports publics** (trains et bus) contre 5 153 en 2022 (soit une diminution de 43,7 %) ;
- En ZPN, 3 973 opérations dites **PVRD** recensées (points de visibilité, rencontre et dissuasion) contre 2 055 en 2022 (+93,33 %).

→ Un renforcement des partenariats

- 10 conventions de coordination signées ou renouvelées avec les **polices municipales** ;
- 49 groupes de partenariats renforcés en ZPN contre 48 en 2022 ;
- multiplication des rencontres avec les acteurs de terrain : commerçants, bailleurs sociaux, entreprises, exploitants agricoles, établissements scolaires ;
- signature d'une convention spécifique avec le Groupe La Poste.

→ Un dispositif estival de protection des populations

En ZGN, 100 gendarmes ont été intégrés le dispositif de renfort estival (réservistes, gendarmes mobiles) permettant d'assurer une présence de voie publique notamment à l'occasion des grands événements (La morue en fête à Binic-Etables-sur-mer, festival Bobital, meeting aérien de Perros-Guirec...).

En ZPN, 10 réservistes ont été affectés au cours des mois de juillet et août à la sécurisation des plages, des zones littorales les plus fréquentées et de la ligne spéciale reliant l'agglomération briochine et la plage des Rosaires.

→ Une implication remarquable des FSI au cours d'événements significatifs

- sécurisation des arrivées de déplacés ukrainiens ;
- sécurisation dans le cadre des violences urbaines de juin 2023 ;
- sécurisation des manifestations et rassemblements revendicatifs (projet de réforme des retraites, revendications des agriculteurs et des pêcheurs, intervention israélienne à Gaza) ;
- sécurisation des rassemblements festifs à caractère musical (RFCM) qui ont eu lieu durant l'année (29 RFCM dont 4 ont pu être déjoués, plus de 300 infractions relevées) ;
- participation au dispositif de sécurisation de l'équipe chilienne lors de la Coupe du Monde de Rugby.

→ Les perspectives 2024

Dans la continuité des orientations nationales, les violences intrafamiliales, la lutte contre les stupéfiants, les atteintes aux biens et les addictions restent des axes forts.

Les forces de sécurité intérieure seront particulièrement mobilisées pour assurer les dispositifs de sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, du 80^e anniversaire du débarquement ainsi que tous les grands événements traditionnels programmés au cours de l'année.

Les **actions de prévention** en matière de sûreté, de cybersécurité ou encore de sécurité économique à destination de tous les publics et plus particulièrement les plus fragiles seront elles aussi **renforcées**.

La **présence de voie publique** (patrouilles à pied, VTT, véhicules "Gend Truck") se **poursuivra** pour prévenir et lutter contre toutes les formes de délinquance.

En ZPN plus particulièrement, le recrutement d'un nouveau directeur de Centre de loisirs jeunes (CLJ) a été confirmé en décembre 2023.

B. La lutte contre les stupéfiants

+16,6 % d'augmentation des infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)
(1 536 infractions relevées contre 1 317 en 2022)

+19,6 % conduites sous l'emprise de produits stupéfiants réprimées en 2023

Des opérations quotidiennes pour lutter nuit et jour contre les réseaux de stupéfiants

En ZGN, 1 149 procédures pour ILS ont été traitées, dont 18 trafics de stupéfiants et 78 procédures d'usages/reventes traitées, 1 040 usages de stupéfiants. Les gendarmes ont saisi 2,4 kg de cocaïne, 2,8 kg d'héroïne, près de 35,3 kg de résine et d'herbe de cannabis, 1 582 cachets d'ecstasy, 343 pieds de cannabis saisis, 200 gr d'amphétamines, 13 armes et 14 véhicules. Toutes infractions confondues, la saisie des avoirs criminels s'élève à 1 665 727 euros.

En ZPN, 417 procédures pour ILS ont été traitées, dont 12 trafics de stupéfiants, 25 procédures d'usages/reventes traitées, 379 usages de stupéfiants. Les fonctionnaires de police ont saisi 300 gr de cocaïne, 600 gr d'héroïne, 11 kilos de cannabis (résine et herbe) et 34 armes.

En ce qui concerne les amendes forfaitaires délictuelles (AFD) : 871 ont été dressées contre 620 en 2022 (170 en ZPN et 701 en ZGN).

→ Quelques affaires marquantes

En ZGN, en mai 2023, 16 personnes ont été placées en garde à vue. Les gendarmes ont procédé à la saisie de près de 78 000 euros de numéraire, d'un kg d'héroïne, de 3,5 kg de résine de cannabis, d'un kg d'herbe de cannabis, de 800 g de cocaïne, de 1300 cachets d'ectasy, de 200 gr de MDMA, de 5 véhicules (dont un Porsche Cayenne), de 4 armes de poing et d'une carabine. Le chef du réseau, déjà impliqué dans un transport de 54 kg d'héroïne en 2020, a été condamné à 4 ans et demi d'emprisonnement.

En ZGN, dans l'agglomération de Dinan, fin novembre 2023, les gendarmes ont démantelé un point de deal dans la cité de la Bretonnière. 9 personnes ont été placées en garde à vue. 11 kg de résine de cannabis, 600 gr d'herbe de cannabis, 640 gr de cocaïne, une arme de poing, et plus de 113 000 euros en numéraire ont été saisis au cours de cette opération. Condamnés le 8 janvier 2024 à des peines de 2 à 5 années d'emprisonnement, les sept principaux protagonistes ont été écroués.

En ZPN, à Saint-Brieuc, en juin 2023, les enquêteurs du groupe « stupéfiants » orientent leurs investigations sur un trafic de cocaïne reliant la Guyane à la région briochine. Après

plusieurs mois d'enquêtes et de filatures, trois « mules » (deux hommes et une femme) sont identifiées au départ de Cayenne. Les enquêteurs procèdent à leur interpellation à l'aéroport d'Orly. Les intéressés transportaient in corpore des ovules de cocaïne, pour un poids total de 2 kg 300. Deux d'entre eux ont reconnu avoir déjà effectué sept voyages (rémunérés entre 4 000 et 7 000 euros à chaque transport).

En ZPN, à Trégueux, en septembre 2023, à l'occasion d'un contrôle sur un automobiliste, défavorablement connu et sous le coup d'une suspension de permis de conduire, les effectifs de la BAC découvrent des produits stupéfiants puis à l'occasion d'une perquisition au domicile de l'intéressé de nombreuses quantités de produits stupéfiants, de numéraires et d'armes : 170 grammes de cocaïne, 77 grammes de résine de cannabis, 103 grammes de MDMA, 37 grammes de kétamine, 1 065 cachets d'ecstasy, 13 550 euros en liquide, un pistolet 7,65 mm et munitions et 1 pistolet d'alarme et munitions.

III. La hausse des moyens alloués aux forces de sécurité intérieure

- En ZGN, le groupement enregistre une **amélioration importante de ses moyens matériels** : **206 caméras piétons**, **356 ordinateurs portables**, 301 véhicules, positionnement d'un **moyen nautique** à la brigade de gendarmerie de **Guerlédan** (prévention, sécurisation des activités nautiques sur le lac).

La **professionnalisation** des **PSIG** s'est poursuivie : Dinan et Lannion en 2022, Guingamp en 2023 et Saint-Brieuc en 2024. Ces unités seront ainsi composées que de personnels d'active, officiers et sous-officiers.

Dans le cadre du programme "200 brigades", deux brigades de proximité seront ouvertes en 2024 à Le Mené (10 militaires) et à Evran (10 militaires). L'ouverture de la troisième brigade territoriale mobile à Cavan, spécialisée contre les atteintes à l'environnement est prévue d'ici 2027 (6 militaires).

- En ZPN, le **centre d'information et de commandement** a été modernisé et départementalisé depuis novembre 2023 (logiciel de géolocalisation des véhicules et de suivi des interventions).

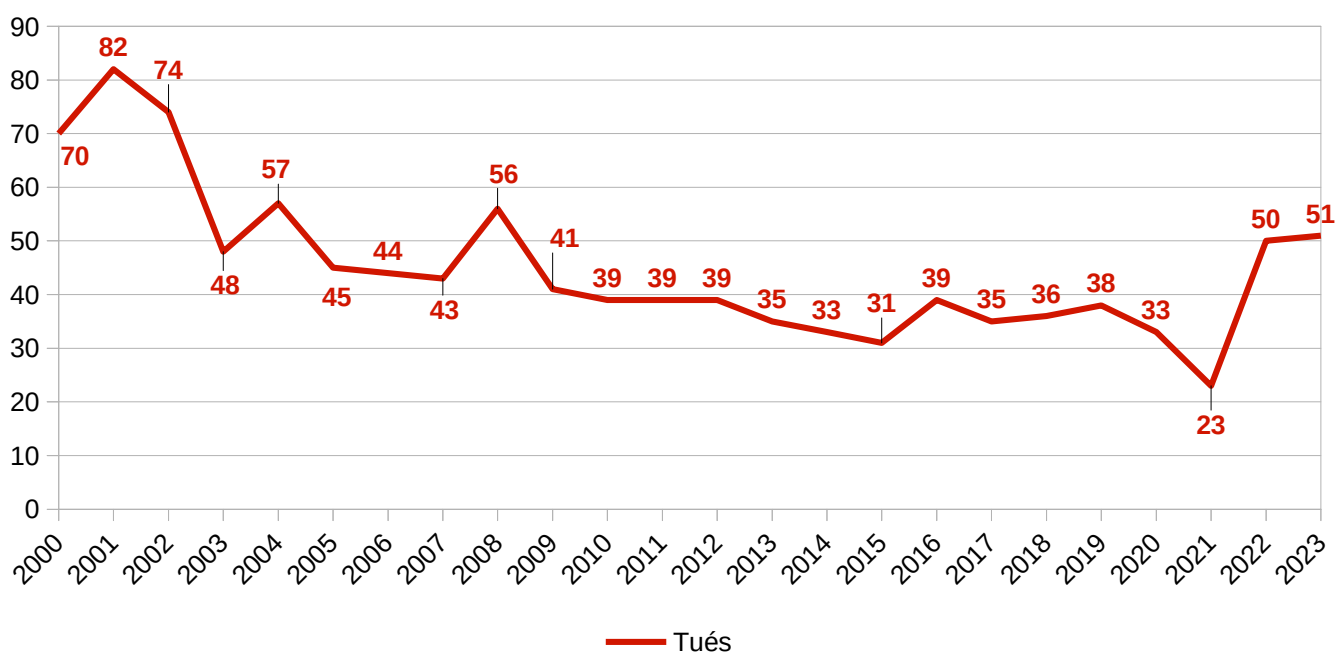
IV. La sécurité routière

Un très mauvais bilan qui impose une réaction collective

Une année 2023 qui présente le plus mauvais bilan en nombre de tués depuis 15 ans
Les causes sont multiples mais l'inattention, l'alcool et la vitesse
restent les principales causes

Si une baisse continue de la mortalité routière est observée depuis les années 2000, les années 2022 et 2023 ont vu un rebond du nombre de tués : **50 en 2022 et 51 en 2023.**

Mortalité routière dans les Côtes-d'Armor 2000-2023



Les indicateurs de sécurité routière sont en forte dégradation ces deux dernières années (données provisoires pour 2023) :

- + 17 % d'accidents (515 en 2023 contre 442 en 2022) contre une baisse de 2,2 % au niveau national ;
- une augmentation des tués, 51 tués contre 50 en 2022, alors qu'au niveau national le nombre de tués a diminué (97 tués en moins) ;
- +25 % de blessés (660 en 2023 pour 527 en 2022) contre une baisse de -1,9 % au niveau national ;
- +46 % de blessés hospitalisés (284 en 2023 pour 194 en 2022).

Les accidents mortels concernent l'ensemble des modes de déplacement : les principales victimes sont les conducteurs et passagers de véhicules légers (25 tués), les cyclistes (8 tués), les motos (7 tués) et les piétons (6 tués).

Parmi les 51 tués, 18 l'ont été par la faute présumée d'un autre usager impliqué dans l'accident. Les 33 autres personnes tuées sont seules présumées responsables de leur accident, à la suite de différentes causes (conduite sous alcool ou stupéfiants, excès de vitesse...).

Les malaises sont une cause importante de décès sur la route : 8 personnes décédées en 2023 (6 hommes et 2 femmes) avec une moyenne d'âge de 68 ans.

Les hommes représentent 71 % des victimes de la route et 73 % des auteurs présumés responsables hors malaise, alors qu'ils ne représentent que 48 % de la population.

En 2023, 18 radars ont été dégradés, dont 3 ont fait l'objet de dépôts de plainte (tentatives d'incendie par exemple). La modernisation des radars de deuxième génération installés en 2006 s'est poursuivie en 2023 et sera finalisée début 2024 par le radar situé aux Ponts-Neufs sur la commune de Lamballe-Armor (Morieux).

→ L'action des services de l'État en chiffres

- Une mobilisation renforcée des forces de sécurité qui entraîne une hausse des infractions constatées de l'ordre de 14,3 % (9 584 faits contre 8 388 en 2022) avec une augmentation de 10,5 % du nombre de délits relatifs aux conduites sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants (3 981 faits contre 3 602 en 2022).
- 17 711 contrôles routiers ont été effectués par les forces de l'ordre dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière en 2023 (14 857 en ZGN et 2 854 en ZPN). Ces contrôles ont été l'occasion d'effectuer 187 536 dépistages alcoolémie (170 088 dépistages soit 90,7 %) et stupéfiants (17 448 soit 9,3 % des dépistages).
- 3 155 suspensions de permis ont été enregistrées contre 2 878 en 2022 (soit une hausse de 9,6 %) ;

Années	Alcool	Stupéfiants	Vitesse	Téléphone	Total
2018	1530	599	199	0	2328
2019	1315	763	366	0	2444
2020	982	659	318	6	1965
2021	1158	1078	381	3	2620
2022	1409	1122	341	6	2878
2023	1466	1363	320	6	3155

- Plus de 166 opérations de lutte contre les rodéos pour 17 infractions traitées et 9 véhicules saisis par les forces de police et de gendarmerie.

**Suivez l'actualité des services de
l'État dans les Côtes d'Armor**

www.cotes-darmor.gouv.fr



Prefet 22